

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Poitou-Charentes

**Décision n° 5056 du 2 mars 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes**

NOR : INTJ1505195S

Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424018S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2015 :

Durand, Emmanuel Nigend : 133 741 Numéro de livret de solde : 5 294 340

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2015 :

Lapalus, Mylène Nigend : 304 942 Numéro de livret de solde : 8 090 998

Connay, Marine Nigend : 227 717 Numéro de livret de solde : 8 076 056

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie de Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
J.-J. TACHÉ*